Publié le 21 novembre 2014.
Dernière modification : 9 juin 2026.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FERMIÈRE DES ÉTAINS D'EXTRÊME-ORIENT

filiale les Étains de l'Indochine,
des Étains de Cammon
et des Étains et wolfram du Tonkin

LAOS
Groupement de sociétés stannifères
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1929)

Les pourparlers engagés depuis quelque temps entre les Étains de l'Indochine, les Étains de Cammon et les Étains et wolfram du Tonkin, pour exploiter en commun leurs gisements respectifs d'étain au Laos et diminuer ainsi considérablement leurs frais d'exploitation, seraient aujourd'hui très avancés.

———————————

(*Archives commerciales de la France*, 3 mars 1930)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite Cie FERMIÈRE DES ÉTAINS D'EXTRÊME-ORIENT, 105 *bis*, bd Malesherbes. — 99 ans. — 40.000.000 fr. — 7 fév. 1930. — *Petites Affiches*.

———————————

Cie fermière des étains d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 février 1930)
(*Les Documents politiques*, mars 1930, pp. 146-147)

Cette compagnie, qui a pour but de réaliser une association des sociétés limitrophes du bassin du Laos, vient de publier ses statuts dans les *Petites Affiches* du 27 février. Le capital de 40 millions est divisé en 40.000 actions de 1.000 francs, dont 35.892 attribuées en rémunération d'apports : elles resteront nominatives et soumises à certaines formalités quant à leur transmission. Le conseil est autorisé à émettre des obligations jusqu'à concurrence du montant du capital actuel. Il n'a pas été créé de parts de fondateur et les bénéfices appartiendront entièrement aux actionnaires, après les prélèvements d'usage (5 % à la réserve légale, 5 % au conseil). Les apports des Étains de l'Indochine et des Étains du Cammon, de beaucoup les plus importants, sont rémunérés moyennant la remise de 13.830 à 20.017 actions libérées de la Compagnie fermière. Les Étains et wolfram du Tonkin [ÉWT] reçoivent 500 actions, les Études et exploitations minières de l'Indochine [SEEMI], 545 actions et 455 obligations de 1.000 francs 4 % à créer. Mais il est entendu que, dans le cas où la Compagnie fermière équiperait la chute d'eau mise à sa disposition par les Étains et wolfram du Tonkin et construirait une usine électrique, ces installations deviendraient, à l'exclusion du matériel, la propriété des Étains et wolfram du Tonkin. Les premiers administrateurs

sont : MM. Jacques Bardoux [1], Léon Belugou [pdt ÉWT], Jean-Marie Bonnardel [2], René Brard, Gaston de Fommervault, Alexandre de Lafaulotte [3], le comte Robert de Pourtalès, René Thion de la Chaume [4], François de Wendel.

Cette constitution met fin à la rivalité Étains de l'Indochine-Études et exploitation minières de l'Indochine, avec laquelle on opéra en Bourse des rafles monstrueuses.

Personnellement, nous n'avions jamais douté qu'un tel accord n'intervînt, ni l'un ni l'autre des deux groupes n'ayant d'intérêt à ce qu'on parle d'eux.

———————————

Cie fermière des étains d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 mai 1930)

Nous avons indiqué dans ses grandes lignes l'objet de cette société en gestation depuis longtemps et finalement constituée en janvier dernier. Elle ne constitue pas une fusion des quatre sociétés qui l'ont créée : Étains de l'Indochine, Sté d'études et d'exploitations minières de l'Indochine, Étains et wolfram du Tonkin, Étains du Cammon, qui conservent leur autonomie financière, mais plutôt une communauté d'intérêts tant industriels et administratifs que commerciaux.

Les apports de ces sociétés consistent en matériel et permis de recherches.

Le capital est de 40 millions, divisé en 40.000 actions de 1.000 fr., dont 35.892 sont attribuées en rémunération des apports et 4.108 souscrites en numéraire.

Le siège est à Paris, 105 *bis*, bd Malesherbes.

Premiers administrateurs : MM. J[acques] Bardoux, L[éon] Belugou, L. *[sic : Jean-Marie]* Bonnardel, R. Brard, G. de Fommervault, A. de Lafaulotte, R[obert] de Pourtalès, Thion de la Chaume et François de Wendel.

L'Écho des mines et de la métallurgie.

———————————

ÉTAINS DE L'INDOCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mai 1930)

Cette société, actuellement au capital de 22 millions de francs, a été créée en 1926 en vue de mettre en valeur un important domaine d'une superficie de 20.000 hectares et sur lequel elle possédait des permis de recherches. Ces terrain situés au Laos, au nord de Pak-Hin-Boun, sur les bords du Mékong et de la Nam-Patène, ont été reconnus riches en minerais d'étain d'une haute teneur. Ce domaine minier est voisin de celui de la Société des étains du Cammon qui a surtout fait porter ses efforts sur le périmètre Lux, transformé en concession, et qui contient des gisements d'une richesse certaine.

---

[1] Jacques Bardoux (1874-1959) : père de May (M^me^ Edmond Giscard). Sénateur (1938-1942), puis député du Puy-de-Dôme (1945-1955) :

[2] Jean Bonnardel (Paris, 24 novembre 1897-Lisieux, 16 avril 1972) : fils aîné de Jean Bonnardel (1848-1924), grand patron du HPLM, homme d'affaires. Successeur de son père à la Cie industrielle du platine, administrateur de plusieurs sociétés indochinoises : Compagnie de recherches et d'exploitations minières (1925), Étains du Cammon (fév. 1927), CCNEO (1927-1934), Union financière d'Extrême-Orient (1936), Société anonyme de constructions mécaniques à Haïphong. Voir *Qui êtes-vous ?*

[3] Alexandre de Lafaulotte (1876-1957) : ancien des Mines d'étain de Cao-bang, administrateur des Étains et wolfram du Tonkin, de la SICAF et autres sociétés indochinoises. Représentant ici la Cie générale financière pour la France et les colonies.

[4] René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir encadré.

Son représentant dans une trentaine de sociétés dont les Étains et wolfram du Tonkin et les Étains du Cammon.

Depuis 1926, la Société des étains de l'Indochine s'est livrée a des prospections qui ont révélé des tonnages importants de minerais dont l'exploitation serait largement rémunératrice. Mais il est apparu aussi et cela aussi bien pour les Étains du Cammon que pour les Étains de l'Indochine — que la mise au point de l'industrie de l'étain dans une région dépourvue de moyens de communication entraînerait des frais généraux très élevés et, par suite, l'investissement de capitaux dont l'importance pourrait dépasser les moyens d'une société isolée. De là est née l'idée de mise en commun des moyens d'action, et après d'assez longues négociations, un plan de mise en valeur des gisements laotiens a été élaboré. Une société fermière, appelée Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient a été récemment créée en vue de poursuivre, sous une impulsion unique, la mise en valeur «les domaines qui lui seront donnés en amodiation par la Société des Étains de l'Indochine et par la Société des Étains du Cammon, permettant ainsi, par l'unité de direction technique et la réunion de moyens financiers puissants, d'organiser une exploitation sur des bases modernes et rémunératrices. Les deux sociétés principales ont fait apport, en toute propriété, à la Compagnie fermière, de leurs travaux, de leur matériel, et de certains immeubles. Mais la propriété des concessions reste toujours dans l'actif des deux sociétés mères.

La réunion de gisements d'étain d'une même région est ainsi réalisée en même temps qu'une concentration technique et industrielle : direction générale unique, fonderie d'étain unique, installation hydroélectrique unique Les conséquences économiques et financières de cette concentration des efforts semblent devoir être heureuses, au moment où les producteurs anglais et étrangers d'étain viennent de constituer le premier grand cartel de l'étain. Il en résultera, en effet, la réduction des prix de revient, la possibilité d'établit sur un domaine minier élargi un plan d'exploitation plus vaste prévoyant la création de nombreux organes communs et l'unité de front devant la clientèle et la concurrence internationales.

La Compagnie fermière des Étains d'Extrême-Orient reçoit de la Société des Étains de l'Indochine et de la Société des Étains du Cammon l'apport de leurs installations et aménagements, des terrains de surface acquis pour l'exploitation des mines, des constructions diverses et de leurs études, travaux et prospections.

Ces deux sociétés conservent néanmoins la propriété exclusive de leur domaine minier qu'elles amodient seulement a la Compagnie fermière des Étains l'Extrême-Orient.

D'autre part, la Société des Étains et Wolfram du Tonkin et la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine font apport de divers droits hydrauliques et miniers.

La constitution de la Compagnie fermière a fait disparaître le litige précédemment survenu avec une exploitation voisine et a mis fin au procès qui avait été engagé.

Les Étains de Cammon et les Étains de l'Indochine détiennent, soit en actions d'apport, soit en actions de numéraire — toutes obligatoirement nominatives et cessibles seulement avec l'agrément du conseil — les neuf dixièmes du capital de la nouvelle entreprise (qui est de 40 millions «le francs) dans la proportion relative de 51%pour la première et de 49 % pour la Société des Étains de l'Indochine et la Société des Étains et wolfram du Tonkin réunies. Cette dernière société n'intervient que pour une faible part.

Par suite de ces opérations, la Société des Étains du Cammon et la Société des Étains de l'Indochine se déchargeront ainsi sur la Compagnie fermière des Étains d'Extrême-Orient de leurs exploitations actuelles. Il est à noter que les profits de ces exploitations fermière seront désormais mis en commun. La répartition en sera faite, sans considération d'origine proportionnellement au nombre des actions détenues par chacun des participants.

D'autre part, l'indépendance des sociétés apporteuses est entière, puisqu'elles peuvent s'intéresser à d'autres entreprises conformes à leur objet social. La seule

obligation vis-à-vis de la Compagnie fermière est, à cet égard, d'offrir par préférence l'amodiation, moyennant une redevance, des gisements d'étain qu'elles viendraient à découvrir ou à acquérir par la suite en Indochine.

Les deux sociétés cessent donc d'être des sociétés exploitants de mines d'étain en Indochine ; elles recevront d'abord un loyer fixe annuel et, éventuellement, les dividendes que pourra répartir la Société fermière des Étains d'Extrême-Orient.

Il convient toutefois de faire remarquer que les bénéfices de cette dernière entreprise seront grevés des redevances qu'avaient à verser à M. Louis Dubost, pour la rémunération d'apports, les sociétés amodiataires : les Étains de l'Indochine devaient, en effet, payer une redevance fixée à 7 1/2 % du prix f. o. b. au port d'embarquement en Indochine des minerais exportés, et les Étains du Cammon devaient, avant toute répartition, réserver à M. Louis Dubost 25 % des bénéfices nets réalisés pendant toute la durée du gisement compris dans le périmètre Lux. La Société fermière des étains d'Extrême-Orient a repris à sa charge ces redevances et M. Louis Dubost a créé pour leur perception deux sociétés anonymes. Mais ce sont là des charges qui existaient dès la constitution de ces sociétés et qui, d'ailleurs, seront plus facilement supportées par une société puissante que par les deux entreprises intéressées si elles étaient restées séparées.

Dès sa constitution, la Société fermière des Étains d'Extrême-Orient détiendra à Boneng et Ban Nong Seu, deux sièges d'exploitation, entourés d'une vaste région en cours de prospection à l'heure actuelle mais dont la richesse est d'ores et déjà certaine. Les moyens d'action dont elle disposera la mettront en mesure de réaliser un programme rationnel de voies de communication, d'aménagement hydraulique, de créations d'intérêt général, et l'activité industrielle de la région de la Nam-Patène semble appelée à recevoir de ce fait une vive et nouvelle impulsion.

……

———————————

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er septembre 1930, p. 724)

Reiss (Saint-Étienne, 1922), dir. technique de la Cie fermière des étains d'Extrême-Orient.

———————————

L'industrie des mines métalliques en Indochine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1931, p. 50-51)

……

La Cie fermière a concentré son activité sur les deux centres stannifères de Boneng et de Ba-Nong-Seu ; le premier est sur le point d'être mis en marche avec pelle mécanique, ateliers de broyage, de débourbage, laverie, centrale électrique, etc.

Grâce aux 1.200 coolies réunis sur place, des habitations européennes ont pu être terminées p. la saison des pluies. Un hôpital et un marché st en voie d'édification.

Le 2e centre d'exploitation, celui de Ba-Nong-Seu, est moins avancé. Tt le matériel est cependant à pied d'œuvre. On procède à la construction de la centrale et de plusieurs habitations.

Par ailleurs, sept équipes de prospecteurs ont poursuivi l'étude des gisements : il a été creusé 1.058 (?) puits d'une profondeur moyenne de 6 m. où ont été prélevés, pour analyses, 6.000 échantillons.

Le traitement du minerai a fait l'objet d'essais en laboratoire : ces essais doivent permettre d'établir la fonderie de la manière la mieux adaptée aux besoins spéciaux des différentes exploitations du bassin. Il a été constitué par la Cie fermière un organisme spécial, dit Soc. de fonderie, qui pourra, ultérieurement, servir de trait d'union entre les diverses soc. minières de la région.

……

———————————

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1931, p. 61)

M. Saint-Maurice remplace à la direction de la Cie fermière des étains de l'Extrême-Orient M. Screnna, arrivé au terme de son contrat.

———————————

LAOS
LA VIE ÉCONOMIQUE
À la chambre de commerce de Vientiane*
(*Les Annales coloniales*, 21 novembre 1931)

M. Reiss, de la Société fermière des étains d'Extrême-Orient, a donné sa démission de membre de la chambre mixte de commerce et d'agriculture du Laos.

———————————

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin,* 10 décembre 1931, p. 2, col. 1)

DÉPARTS. — Sont partis jeudi matin, à 5 heures, par le *Claude-Chappe* :
À destination de Saïgon : …M. Raymond, de l'E.T.E.X.O.….

———————————

LAOS
BONENG
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1932)

Les mines. — La Société des mines de Boneng poursuit son installation et ses recherches. De coquettes demeures en briques, aérées en vastes pour coolies, sur le modèle des maisons des plantations Michelin en Cochinchine remplacent les cases récemment détruites par un incendie. Une sensible amélioration dans l'état sanitaire des coolies a été enregistrée de ce fait.

———————

NAM-PATHÈNE
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1932)

M. Saint-Maurice, directeur de la Cie fermière des étains d'Extrême-Orient, à Boneng, est de passage à Hanoï, s'étant rendu au devant de M. d'Odelant, administrateur de la société, venant de France.

———————————

Annuaire général de l'Indochine française, 1933 :
Cie fermière des étains d'Extrême-Orient
Siège social ; 105 *bis*, boulevard Malesherbes, Paris.
Boneng,
Adr. tél. : « ETEXO ».
Directeur : H. Saint-Maurice.

———————————

LAOS
BONENG
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 février 1933)

Madame Saint Maurice, femme du directeur de la Cie fermière des Etains du Cammon, est rentrée en France par Hongkong, le Japon et le Brésil.

M. Saint-Maurice va rejoindre prochainement la Métropole. M. Chabot [5] le remplacera durant son absence.

———————————

LAOS
BONENG
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 février 1933)

M. l'ingénieur des mines Chabot va prendre le direction de le Cie fermière des étains d'Extrême-Orient.

———————————

LAOS
BONENG
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1933)

M. Saint Maurice, directeur général de la Société fermière des étains d'Extrême-Orient, regagne la Métropole par l'*Aramis*. M. Chabot a pris, à son départ, possession de ses délicates fonctions de directeur. MM. Reiss et Haranger, ingénieurs à la même société, rentrent également en France.

De passage : MM. les ingénieurs des mines Barnabé et Smole venus de France pour une étude de la région de Boneng.

———————————

LAOS
BONENG
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1933)

[5] Henri Chabot : ingénieur ECP. Ancien directeur des Mines de Trang-Da. Voir encadré.

La laverie de la Cie fermière des étains de l'Indochine, à Boneng, donne quelques résultats. M. Chabot, en traitant certains filons, put obtenir du concentré. Mais le pourcentage en paraît faible encore pour permettre une exportation rémunératrice, malgré la hausse présente, peut-être temporaire.

———————————

Cie fermière des étains d'Extrême-Orient
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er juin 1933, p. 304)

M. Saint Maurice, directeur de cette société, a annoncé à l'assemblée de la Cie industrielle du platine que le premières tonnes d'étain-métal avaient été produites. Le rapport à cette assemblée mentionne que l'on peut estimer que, malgré la complexité du minerai du Laos, la mise au point du traitement dans l'usine de Boneng est très avancée et qu'à la faveur du relèvement des cours de l'étain, on va pouvoir se mettre en exportation régulière.

———————————

THAKHEK
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1933)

Mme et M. Saint Maurice, directeur de la Société des étains E T E X O , sont de retour à Boneng. L'*Avenir du Tonkin* leur souhaite un heureux séjour dans la Vallée de la Nam Pathène M. Chabot, qui avait, avec sa haute compétence des entreprises minières, dirigé les travaux en l'absence de M. Saint-Maurice, va rejoindre Hanoï.

Sous sa direction; les mines de Boneng sont entrées dans la période de production.

———————————

INGÉNIEURS DES ARTS ET MÉTIERS EN INDOCHINE
(*Annuaire des anciens élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers*, 1934)

Langreney (Édouard), ingénieur, Compagnie fermière des Étains d'Extrême-Orient, Boneng, province de Thakhek, Laos (Indochine) Aix, 1914

———————————————

(*Les Archives commerciales de la France*, 24 janvier 1934)

PARIS. — Modification aux statuts. — Soc. Cie FERMIÈRE DES ETAINS D'EXTRÊME-ORIENT, 105 *bis*, boulevard Malesherbes. — *Petites Affiches*.

———————————

Jean-JosephTRICOIRE : employé de la Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient sous les ordres de Strenna, il en démissionne en 1931 à la suite d'un désaccord sur les installations de la mine d'étain de Boneng. Jacques Bardoux objecta que Tricoire avait été poussé à la démission en raison de sa brutalité à l'encontre des autochtones (Marc Mouscadet, *L'Exploitation des ressources du sous-sol au Laos*, mémoire INALCO, 2013). On retrouve Tricoire à la Société indochinoise d'études minières, puis à la tête d'un réseau de Résistance

———————————

Société des étains de l'Indochine
Assemblée extraordinaire du 6 février 1934
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 8 mars 1934)

Avant que vous vous sépariez, je voudrais passer la parole à M. [Edgar] Humann [6] qui vous mettra au courant des intentions de la Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient.

———————————

TONKIN

———

HAIDUONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1935)

Détails sur l'accident de la route d'Haiduong : une dame européenne gravement blessée. — Dimanche, M. Huet, de la Mine Boneng (Laos), revint de très bonne beure d'Haïphong, conduisant lui-même sa Ford L. 814.

À sa droite était assise sa belle-mère, Mme Ferrand, demeurant 102, boulevard Gambetta à Hanoï.

Trois km. environ avant d'arriver à Haiduong, il croisa deux camions de l'entreprise Vuong van Diêm, l'un traînant l'autre en remorque. Le camion remorqué semblait zigzaguer et occupait la plus grande largeur de la route. M. Huet l'eut à peine croisé, que, lui-même n'étant pas très maître de sa direction, … sa voiture alla buter un arbre du bord droit de la route. Mme Ferrand eut la rotule fracturée, et de nombreuses contusions aux bras et à la figure.

M. Huet fut blessé lui aussi au bras droit.

Après un pansement sommaire à l'ambulance de Haiduong, Mme Ferrand a été dirigée immédiatement sur l'hôpital de Lanessan.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

———————————

AU PALAIS
Cour d'appel
(Chambre civile et commerciale)
Audience extraordinaire du mardi 31 décembre 1935
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 décembre 1935, p. 9)

M. le premier président Morché ayant décidé de tenir une audience extraordinaire pour vider le délibéré avant la fin de l'année, la chambre civile et commerciale de la cour d'appel de Hanoï s'est réunie ce matin à 8 heures : MM. les conseillers p.i. Littée et Porte assistant M. le premier président, M. l'avocat général p i Narbonne occupant le siège du ministère public. Greffier : M. Leblanc. Huissier : Me Chrétien. Interprète : M Hien. Au banc de la défense, Me Jean Pierre Bona, bâtonnier ; Me Piriou, Mayet,

———————————

[6] Edgar Humann (9 septembre 1888 à Saint-Méry-23 avril 1947 à Paris) : fils du contre-amiral Humann (1838-1914), administrateur de la Cie générale transatlantique (1909-1914) ; frère cadet d'Odette Humann, mariée à François de Wendel. Représentant des Étains et wolfram du Tonkin dans diverses sociétés indochinoises, puis dans la Société des mines de l'Issougri (Maroc). Chevalier (1917), puis officier (1938) de la Légion d'honneur. Marié à Anne-Mary Béranger d'Herbemont.

Bordaz, de l'étude Piton et Bordaz ; Me Dillemann, de l'étude de Saint Michel Dunezat, Me Lorenzi, de l'étude Piriou ; M. Cotteret, représentant l'administration des Douanes et Régies.

……

1°) Compagnie fermière des étains d'Extreme-Orient, contre Espona. — La Cour déclare recevables en la forme l'appel principal interjeté par la Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient et l'appel incident formé par Espona contre le jugement avant dire droit du tribunal résidentiel de Thakhek du 13 avril 1935, enregistré.

Confirme le jugement entrepris : émendant toutefois, nommé comme experts pour remplir la mission indiquée dans le dit jugement et suivant les termes et conditions de ce dernier relatives à la prestation de serment qu'à la mission elle-même les sieurs : Orsini, inspecteur de la garde indigène à Thakhek ; Malpuech, administrateur des Services civils en retraite ; et Loisy, ingénieur des Travaux publics, ces deux derniers colons à Savannakhet. Dit qu'en cas d'absence ou de refus de l'un ou de plusieurs experts commis, il sera procédé à leur remplacement par ordonnance du président de cette Chambre que la Cour commet à cette effet, la dite ordonnance rendue sur requête présentée par la partie la plus diligente.

Déclare les parties non fondées dans le surplus de leurs demandes fins et conclusions respectives en ce qu'elles sont contraires au présent arrêt, ordonne la confiscation de l'amende consignée. Réserve les dépens.

À la suite de l'incendie du 6 mars 1934, Espona assignait la Compagnie fermière en paiement de 4.100 p. à titre de dommages-intérêts.

———————————

AU PALAIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1937)

Le tribunal rend d'abord un jugement dans l'affaire qui oppose le docteur Venturini à la Compagnie des Étains d'Extrême-Orient et monsieur Chalumeau. Nos lecteurs se souviennent que la cause du différend est une note d'honoraires du docteur Venturini restée impayée parce que la Compagnie des Étains d'Extrême-Orient soutient que M. Chalumeau, lors de sa visite médicale, n'était plus son employé. Le docteur Venturini prétend au contraire qu'il est en droit de demander le paiement de ses honoraires à la compagnie, puisque ce fut elle qui régla des soins précédents qu'il donna à M. Chalumeau.

Le tribunal, dans son jugement, condamne M. Chalumeau au paiement des 86 S réclamées et répartit les dépens entre le docteur Venturini et M. Chalumeau.

———————————

AU PALAIS

———

Cour d'appel de Hanoï
(Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 11 février 1938
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1938)

Morché, président.

……

Espona contre Compagnie fermière des Étains d'Extrême-Orient. — Le 6 mars 1931, un incendie avant éclaté sur les terrains de la Compagnie fermière des Étains d'Extrême-

Orient gagna la concession de M. Espona, planteur au Laos, brûla la barrière de clôture, anéantit la plantation de bananiers.

La Compagnie fermière offrit en compensation à M. Espona 1.607 piastres, compensation que le planteur refusa comme dérisoire. Le tribunal de Thakhek fut saisi et une expertise fut confiée MM. Orsini (remplacé plus tard par M. Alard), Malpuech et Loisy [7]. Un jugement du tribunal de paix à compétence étendue du lieu intervint le 14 décembre 1936, qui déclara nulle l'expertise, condamna la Compagnie fermière à payer à Espona 1.607 p. outre intérêts du jour de la demande en justice, fit masse des dépens qu'il laissa par moitié a la charge de chacune des parties.

La Cour fut à son tour saisie : l'arrêt décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la nullité de l'expertise demandée par Espona ; il examine ensuite soigneusement tout le préjudice subi : perte de la barrière, perte des bananiers ; manque à gagner pendant trois ans, remise en état de la plantation, et il arrive à la somme globale de 2.372 ,90 productive d'intérêts depuis le jour de la demande en justice, somme qu'il condamne la Société fermière à payer à Espana. En ce qui touche aux dépens, l'arrêt les laisse pour les 2/3 à la charge de la Compagnie fermière ; pour 1/3 à la charge d'Espona et dont distraction dans les mêmes proportions au profit de Me J. P. Bona d'une part, de Mes Piton et Bordaz, d'autres part, avocats aux offres de droit.

———————————————

Rapport de la Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financières*, 26 novembre 1938)

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1937 se soldent par un bénéfice brut de 2.843.547 francs 77. Après déduction des pertes de l'exercice antérieur, il reste à affecter un solde de 1.298 493 francs 20 que nous vous proposerons de porter en amortissement, des frais de constitution qui se trouveront ainsi ramenés, au 1er janvier 1938, à 37.878 francs 48.

Vos commissaires aux comptes ont, comme chaque année, commenté en détail les différents chapitres du bilan. Nous vous renvoyons à leur rapport. Nous voulons simplement attirer votre attention sur les deux points suivants :

1° À l'actif, les réalisations de matériel ont permis de diminuer légèrement le montant des immobilisations malgré l'importance relative des travaux neufs d'équipement opérés en cours d'année.

2° Au passif, les créditeurs divers et les banquiers ont diminué de 2 millions environ, somme qui correspond à des remboursements effectués en cours d'exercice.

Résultats d'exploitation

La préparation à la mine ayant été poussée activement sur le périmètre Lux, pendant le deuxième semestre de l'année 1936, la production des trois premiers mois de 1937 a été satisfaisante.

Mais, dès le commencement de la saison des pluies, des venues d'eau importantes ont gêné l'exploitation des gisements de ce périmètre dont les gradins ont presque tous atteint un niveau inférieur à celui de la rivière.

De ce fait, la production de 1937 a été légèrement inférieure à celle de l'année précédente.

La reconnaissance du Phou-May-Khène ayant révélé la présence de réserves assez importantes de minerait d'amont, nous avons décidé d'équiper ce gisement et de le relier au pied du traînage par un chemin de fer à voie étroite. À la date de ce rapport, la pose des voies est terminée. Trois locomotives à huile lourde et les wagonnets

---

[7] Amédée Loisy : ingénieur des travaux publics, puis planteur de café dans le Nord-Annam.

nécessaires sont prêts à entrer en service. Nous espérons que l'appoint de ce minerai exploitable en toute saison permettra de maintenir une production normale pendant la saison des pluies.

Nous vous avons- signalé, l'année dernière, la mise en route d'une section spéciale pour le traitement des minerais provenant des concessions dés Étains d'Indochine. Comme conséquence de l'équipement du Phou-May-Khène, cette section a été développée par l'adjonction d'une série de broyeurs supplémentaires et de quelques tables prélevées sur le matériel existant.

Des essais concluants de retraitement de certains tailings de la première laverie d'essai nous ont conduits à annexer à la laverie des mixtes un petit, atelier de récupération qui fournit une production appréciable.

Dans la région de Ban-Nong-Sun, l'exploitation à la tâche par la main-d'œuvre laotienne n'a pas donné les résultats que nous espérions. Un projet d'exploitation en régie, sous la surveillance d'agents européens, est à l'étude.

Ces mesures devraient nous permettre d'augmenter, dès cette année, la quantité d'étain récupérée et d'aborder l'exercice 1939 avec des moyens de production accrus.

Le procès de la Société de redevance Étains de l'Indochine

Le jugement vient d'être rendu en première instance. Le tribunal de commerce a rejeté la demande en annulation du contrat de vente des concessions minières formée par la Société de redevance. Il a mis votre compagnie hors de cause. Les délais légaux n'étant pas expirés, nous ne sommes pas encore en mesure de vous dire si ce jugement sera frappé d'appel.

Le marché de l'étain en 1937

Les cours de l'étain, qui avaient commencé à monter pendant le dernier trimestre 1936, atteignirent leur maximum en août avec le cours moyen mensuel de 264 £ 3. Le dernier trimestre ayant été marqué par une situation très instable de la consommation américaine, l'étain standard finissait l'année au-dessous de 190 livres. La moyenne annuelle de 242 £ 6 a néanmoins marqué une amélioration sensible sur celles des deux années précédentes :

1935	225 £ 14
1936	204 £ 12

Depuis le début du présent exercice, la situation générale du marché de l'étain ne s'est pas améliorée. Le cours de 170 livres-papier environ, coté au moment de la rédaction de ce rapport, correspond, en livres-or, aux cours moyens mensuels les plus bas depuis 1932. Les stocks visibles ont diminué légèrement en mai, mais ils restent encore à 26.810 tonnes, supérieurs aux stocks du 31 décembre 1937 à 25.711 tonnes. Au cours de sa dernière réunion, le Comité international de l'étain a ramené le quantum exportable à 45 % contré 110 % pour le dernier trimestre 1937. La création d'un stock de battement a été décidé par prélèvements sur ce quantum.

Gouvernement général de l'Indochine,
Rapport sur la situation administrative, économique et financière au Laos
durant la période 1937-1938

2° Service de transport par automobile des dépêches postales et des colis postaux entre Bonèng, Phontiou et Hinboun.

Longueur du parcours : 53 kilomètres.
Centres desservis : Bonèng, Phontiou et Hinboun.
Fréquence du service : 1 voyage par semaine dans chaque sens.
Service assuré jusqu'au 31 décembre 1938 par la Compagnie fermière des Étains d'Extrême-Orient à Bonèng (Contrat en date du 21 avril 1938).

FERMIÈRE DES ÉTAINS D'EXTRÊME-ORIENT
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1939)

Pour le premier semestre de 1938, la production d'étain est de 173 tonnes contre 195 tonnes pour la même période de 1937.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
Les audiences du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1940)

Hanoï, 27 novembre (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 26 novembre, MM. Chomette, directeur de la Société d'Études et d'Exploitations Minières à Thakhek, et Laridant, directeur de la Compagnie Fermière des Étains d'Extrême-Orient à Thakhek, …

Les audiences du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 4 avril 1941)

Hanoï, 4 avril — L'amiral Decoux a reçu le 4 avril M. … Laridant, directeur en Indochine de la Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient… (Arip)

Les audiences du gouverneur général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 novembre 1942)

HANOI, 7 novembre. — L'amiral Decoux a reçu le 7 novembre … M. Laridant, directeur en Indochine de la Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient… (OFI)

COMPAGNIE FERMIÈRE DES ÉTAINS D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme fondée en 1930
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3)

Objet : société fondée par la société des étains du Cammon, la Société des Étains de l'Indochine, la Société des Étains et wolfram du Tonkin, pour assurer l'exploitation des concessions minières, sises au Laos, appartenant à ces trois sociétés.
Siège social : 105 *bis*, boulevard Malesherbes, Paris.
Capital : 40.000.000 fr., divisé en 40.000 actions de 1.000 fr.

Obligations : 1°) Emprunt de 33.000.000 de francs, divisé en 33.000 obligations de 1.000 fr. 4 %, émises en 1930 remboursables au pair en 99 ans ; 2°) Emprunt de 3.420.000 francs, divisé en 3.420 obligations de 1.000 fr. 5 % brut, émises en 1934 remboursables en 20 ans à partir de juin 1936.

Parts bénéficiaires : 10.000 parts bénéficiaires.

Conseil d'administration : MM. F. de WENDEL, président ; Jacques BARDOUX, vice-président ; J. M. BONNARDEL, René BRARD, A. de LAFAULOTTE, A. MALLET, H. PETIN, R. de POURTALÈS, F. de FLERS.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant le 1er septembre — 10 actions — 1 voix par action.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, prélèvements pour réserves spéciales, 5 % du surplus au conseil ; sur le solde : 30 % aux parts, 70 % aux actions.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non cotée]

Exercices	Prod. d'étain. (tonnes)		Bénéfice (1.000 fr.)
	concentré	métal contenu	
1937	669	363	2.844
1938	633	325	469
1939	524	262	—
1940	679	361	—
1941	687	365	—

L'AMIRAL DECOUX
est de retour à Hanoï
après sa tournée d'inspection au Laos
(*La Volonté indochinoise*, 2 février 1943, p. 1 et 4)

.....

L'Amiral Decoux a ensuite gagné Phontiou où il a été l'hôte de M. Chomette, Directeur de la Société d'Etudes et d'Exploitations Minières de l'Indochine.

Accompagné du Résident Supérieur Brasey et de M. Colin, Résident de Thakhek, l'Amiral Decoux a consacré la matinée du 31 Janvier aux installations minières de la vallée de la Nam Pathène et a visité les exploitations d'étain de Phontiou et celles de Nongsun et de Benong sous la conduite de MM. Chomette et Laridant qui dirigent respectivement la Société d'Études et d'Exploitations Minières de l'Indochine (S.E.E.M.I) et la Compagnie fermière des Étains d'Extrême-Orient (E.T.E.X.O.).

———————

LES AUDIENCES ET LES VISITES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
(*La Volonté indochinoise*, 8 décembre 1943)

Hanoï, 7 Décembre. — L'Amiral Decoux a reçu aujourd'hui M. Laridant, Directeur en Indochine de la Compagnie Fermière des Étains d'Extrême-Orient

AEC 1951-1037 — Cie fermière des étains d'Extrême-Orient
105 *bis*, boulevard Malesherbes, PARIS (3e).

Capital. — Société anon., fondée en 1930, 40 millions de fr. en actions de 1.000 fr. sur lesquelles 35.892 rémunèrent les apports, des sociétés suivantes : Société des étains de l'Indochine, Étains et wolfram du Tonkin, Société des Étains du Cammon, Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine. — Parts : 10.000.

Objet. — En Indochine et en particulier au Laos, la recherche, l'étude, l'obtention, l'amodiation, l'exploitation de toutes concessions minières ; le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais et métaux, etc.

Exp. — Concentrés d'étain.

Conseil. — MM. Paul Piérard, présid. ; Jacques Bardoux, vice-présid. ; J.-M. [= Jean] Bonnardel, René Brard, J. Coueslant [8], Étains et wolfram du Tonkin, MM. André Mallet, J. Petin. — Direct. gén. : M. Fr[anck] Renaud.

---

[8] Jean Coueslant : né le 12 novembre 1891 à Alençon. Fils de Salomon Louis *Auguste* Coueslant, alors directeur de l'*Avenir de l'Orne*, plus tard imprimeur à Cahors, chevalier de la Légion d'honneur. Blessé de guerre en 1915. Muté au Tonkin en 1916. Avocat à Haïphong. Entré en 1937 à la Banque de l'Indochine qu'il représenta au conseil d'une dizaine de sociétés. Décédé le 4 juillet 1978 à Louveciennes. Marié à Renée Blarez. Trois enfants dont Yves (1926-2013), co-fondateur de Dyptique (maison de senteurs).